

Arrondissement de BETHUNE

du Bureau Communautaire

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 4 mars 2025, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, à la Salle Olof Palme, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 26 février 2025, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVER SIN Corinne, LEMOINE Jacky, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Léo, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMÉZ Philippe, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique (à partir de la question 9) , GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BARROIS Alain, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DELBECQUE Benoît, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DEMULIER Jérôme (à partir de la question 5), DERICQUEBOURG Daniel, DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel, LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MALBRANQUE Gérard, MARIINI Laetitia, MATTON Claudette, NEVEU Jean, OPIGEZ Dorothee, PAJOT Ludovic, PHILIPPE Danièle, PICQUE Arnaud, PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique

PROCURATIONS :

DEBAS Gregory donne procuration à GACQUERRE Olivier, DELANNOY Alain donne procuration à DELECOURT Dominique, DUBY Sophie donne procuration à SOUILLIART Virginie, BERTOUX Maryse donne procuration à GIBSON Pierre-Emmanuel, DECOURCELLE Catherine donne procuration à OGIEZ Gérard, DERUELLE Karine donne procuration à LEMOINE Jacky, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DUCROCQ Alain, HOCQ René donne procuration à DASSONVAL Michel, JURCZYK Jean-François donne procuration à LECONTE Maurice, PREVOST Denis donne procuration à MACKÉ Jean-Marie

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

BERRIER Philibert, DEBUSNE Emmanuelle, BECUWE Pierre, BERTIER Jacky, BRAEM Christel, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Josephe, DESQUIRET Christophe, FLAHAUT Jacques, LEVENT Isabelle, MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, TAILLY Gilles, TRACHE Bruno

Monsieur THELLIER David est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
4 mars 2025

FOURRIERE-REFUGE POUR ANIMAUX

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PAR VOIE D’AFFERMAGE DE LA
FOURRIERE REFUGE INTERCOMMUNALE –
MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°3 : Garantir le « bien-vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire.

Enjeu : Veiller à la tranquillité publique et à la cohésion sociale.

Par délibération n°2024/BC127 du 03 décembre 2024, le Bureau communautaire a approuvé les tarifs applicables à la fourrière-refuge communautaire pour l'exercice 2024.

Compte tenu de la difficulté de proposer à l'adoption des animaux dont l'âge est élevé ou qui sont présents au refuge depuis une longue période, un tarif attractif d'un montant de 30 € est proposé concernant les cas suivants :

- Animal présent au refuge depuis plus de 6 mois,
- Animal âgé de 10 ans et plus.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Services du Quotidien, Administration Générale et Territoriale » du 24 février 2025, il est proposé à l'assemblée d'approuver la nouvelle grille tarifaire applicable à la fourrière-refuge communautaire à compter du caractère exécutoire de la présente, telle que ci-annexée ».

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de fixer et réviser les droits d'accès aux équipements communautaires et les tarifs des prestations et services associés (activité, stage, atelier, réparation et maintenance des équipements loués, mise à disposition de salles...).

Sur proposition de son Président,
Le Bureau communautaire,
A la majorité absolue,

APPROUVE la grille tarifaire modifiée applicable à la fourrière-refuge communautaire à compter du caractère exécutoire de la présente délibération, telle que ci-annexée.

PRECISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
La Conseillère déléguée,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : - **6 MARS 2025**

Et de la publication le : - **7 MARS 2025**
Par délégation du Président,
La Conseillère déléguée,



LECLERCQ Odile



LECLERCQ Odile



Prestations	Tarifs applicables au	
	Prestations Fourrière Prix toutes taxes comprises	Prestations Refuge Prix nets de taxes
Abandons de chiens et de chats		
Abandon d'un chien au refuge	166,00 €	166,00 €
Abandon d'un chat au refuge	33,00 €	33,00 €
Adoptions de chiens et de chats		
Adoption d'un chien vacciné, identifié		166,00 €
Adoption d'une chienne vaccinée, identifiée		199,00 €
Adoption d'un chaton vacciné, identifié		55,00 €
Adoption d'un chat tatoué, vacciné et castré		122,00 €
Adoption d'une chatte tatouée, vaccinée et stérilisée		144,00 €
Adoption d'un chien vacciné, identifié âgé de 10 ans et plus		30,00 €
Adoption d'un chien vacciné, identifié présent depuis plus de 6 mois		30,00 €
Adoption d'un(e) chat(te) tatoué(e), vacciné(e), castré/stérilisé(e) âgé(e) de 10 ans et plus		30,00 €
Adoption d'un(e) chat(te) tatoué(e), vacciné(e), castré/stérilisé(e) présent(e) depuis plus de 6 mois		30,00 €
Actes médicaux		
Identification d'un chien ou d'un chat	78,00 €	
Vaccin rage + passeport	49,00 €	
Examen mordeur ou griffeur	93,00 €	
Animaux égarés ou morts		
Frais d'admission chien ou chat amené au refuge	77,00 €	
Frais de gardiennage d'un chien par jour	11,00 €	
Frais de gardiennage d'un chat par jour	9,00 €	
Dépôt de cadavre de chien	28,00 €	
Dépôt de cadavre de chat	11,00 €	
Autres fournitures et prestations		
Evaluation comportementale	166,00 €	
Pension petits chiens (<=30kg) (par jour)		14,00 €
Pension gros chiens (>=30kg) (par jour)		17,00 €
Action solidaire		
Adoption exceptionnelle à titre gratuit à destination d'une structure médicalisée / association oeuvrant en faveur de la cause animale ou de la médiation animale		Limité à deux chats / deux chiens par an